

MANDAT

Déclaration à transmettre aux OGA pour l'application des articles 1649 quater E et 1649 quater H du CGI

Je soussigné(e),

agissant en qualité de

pour l'entreprise

adhérente à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé ci-après désigné :

OGAPI-PERIGORD
Route de Vergt
Cré@vallée Sud
NOTRE DAME DE SANILHAC
24660 SANILHAC

déclare que l'entreprise identifiée ci-dessus a choisi de télétransmettre ses déclarations de résultats ou des données comptables, ainsi que tous les documents annexes accompagnant et toutes informations complémentaires à la DGFIP :

- A) par ses propres moyens, en sa qualité de partenaire EDI ;
- B) par l'intermédiaire d'un membre de l'Ordre ou une association de gestion et de comptabilité, ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier ;
- C) par l'intermédiaire de son centre de gestion agréé ou de son association agréée ou de son organisme mixte de gestion agréé ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier. Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise à l'organisme agréé pour accomplir en son nom toutes les formalités nécessaires à sa souscription à la procédure TDFC, y compris la signature de la convention de télétransmission avec la DGFIP ;
- D) par l'intermédiaire d'un autre partenaire EDI de son choix.

Dans les cas A et D, joindre obligatoirement à la présente déclaration la copie de la convention signée avec la DGFIP.

Fait à _____, le _____

Signature